



Fiche de données de sécurité

24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence
Urgence médicale/
Empoisonner le Contrôle:
Dans Les Etats-Unis: Appel
1-800-222-1222.

Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.

Urgence transport/Centre national de Réponse:

1-800-535-50531-3
52-323-3500

NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom:	Watertight Roof Sealant	Date de Révision:	3/28/2024
Product UPC Number:	070798182707	Remplace:	12/29/2021
Fabricant:	DAP Global Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	Utilisation du produit:	calfeutrant
	Fiche de données de sécurité Coordinateur: MSDS@dap.com	Fiche de données de sécurité Nombre	1000401
	Numéro de téléphone d'urgence: Transport: 1-800-535 -5053 1-352-323-3500 Poison Control: 1-800-222-1222	Préparateur:	Affaires réglementaires et environnementales

2. Identification des dangers

EN CAS D'URGENCE: N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Procurer de l'air frais de façon à éliminer toute odeur chimique durant l'utilisation et le temps de séchage.

Classification SGH

Cancérogénicité, catégorie 1A, Irritation de la peau, catégorie 2, STOT, exposition répétée, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

92% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer.
STOT, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
------	---

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Asphalte	8052-42-4	30-60	GHS08	H351
Carbonate de calcium	471-34-1	15-40	GHS07	H315-335
Solvant Stoddard	8052-41-3	10-30	GHS02-GHS08	H226-304-372
Magnesium aluminum silicate	12174-11-7	3-7	GHS07-GHS08	H332-351
Cellulose	9004-34-6	3-7	Pas d'information	Pas d'information
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	GHS07-GHS08	H332-350-370-372

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement. S'il y a des signes ou symptômes d'exposition à l'hydrogène sulfuré (irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, dérangements gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience),

En cas de contact avec la peau: Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Pas d'information

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Water Spray or Fog, Water

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Pas d'information

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Conserver les contenants non utilisés fermés. Évitez de respirer les vapeurs et ne laissez pas le produit venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez dans un espace bien aéré. Laver vigoureusement après la manipulation.

Stockage: Pas d'information

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH-TLV STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>
Asphalte	0.5 mg/m3 TWA fume, inhalable particulate matter	N.E.	N.E.	N.E.
Carbonate de calcium	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	N.E.	500 ppm TWA, 2900 mg/m3 TWA	N.E.
Magnesium aluminum silicate	1 mg/m3 TWA As Aluminum insoluble compounds [RR-51357-5] respirable particulate matter	N.E.	N.E.	N.E.
Cellulose	10 mg/m3 TWA	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Silice cristalline	0.025 mg/m3 TWA respirable particulate matter	N.E.	50 µg/m3 TWA Respirable crystalline silica	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Remarques

14808-60-7 The 2002 ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents lists the median Respirable Particulate Mass (RPM) point for crystalline silica at 4.0 microns in terms of the particle's aerodynamic diameter.

The TLVs for crystalline silica represent the respirable fraction.

OSHA PEL TWA for Quartz is calculated using the following formula: $10 \text{ mg/m}^3 / (\% \text{ SiO}_2 + 2)$. Both concentration and percent quartz for the application of this limit are to be determined from the fraction passing a size selector with the following characteristics.

Aerodynamic diameter (unit density sphere)	Percent passing selector
2	90
2.5	75
3.5	50
5.0	25
10	0

14808-60-7 Crystalline silica is a specially regulated substance for which an OSHA chemical-specific exposure standard exists. Detailed information regarding this substance may be found in 29 CFR 1910.1053. Medical surveillance information regarding this substance may be found in Appendix C to 29 CFR 1910.1053.

Protection individuelle



Équipement de protection respiratoire: Dans certaines circonstances, lorsque le niveau anticipé de concentrations en suspension est supérieur aux limites d'exposition permises, il est nécessaire de porter un respirateur purificateur d'air muni d'une cartouche ou d'un filtre à cartouche anti-vapeurs organiques. Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la

concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respirateur autonome. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m³) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



Protection de la peau: Portez des gants en néoprène.



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Procurer une fontaine oculaire et un tablier imperméable aux solvants s'il y a risque de contact avec le corps.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur:	Noir	Caractéristiques:	Encre Grasse
Odeur :	Dissolvant fort	Etat Physique:	Encre Grasse
Densité, g/cm³:	1.21	Seuil de l'odeur:	Pas Etabli.
Freeze Point, °C:	Pas Etabli.	pH:	Non applicable
Solubilité dans l'eau:	Pas Etabli.	Viscosité (mPa.s):	Not Established
Température de décomposition:	Pas Etabli.	Partition Coeff., n-octanol/water:	Pas Etabli.
Plage du point d'ébullition:	N.A. Mixture w/o a constant boiling point.	Limites d'explosion, %:	N.E.
Point d'éclair, °C:	Not Available.	Température d'auto-inflammation	Pas Etabli.
Taux d'évaporation:	Pas Etabli.	Pression de vapeur, en mmHg:	Pas Etabli.
Densité de vapeur:	Pas Etabli.	Méthode Flash:	Non applicable
Poussières combustibles:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celui de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable lorsque les températures et les pressions sont normales.

Conditions à éviter: Chaleur excessive ou froid excessif. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

INCOMPATIBILITÉ: des acides forts et des bases fortes

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Inhalation: L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation du nez, de la gorge, des poumons et des voies respiratoires. Cette substance contient des composés de soufre qui peuvent former de l'hydrogène sulfuré. L'odeur d'œufs pourris de l'hydrogène sulfuré n'est pas un indicateur de concentration fiable. Un des signes et symptômes d'exposition excessive à l'hydrogène sulfuré est l'irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, problèmes gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience. Des concentrations d'hydrogène sulfuré de 1000 à 2000 ppm peuvent être extrêmement nocives. Cette évaluation des risques encourus est basée sur des données provenant de substances similaires.

Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau. Une exposition excessive avec la peau peut causer un assèchement de la peau pouvant dégénérer en dermatite ou en brûlures chimiques.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion: Nocif ou mortel si ingéré. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durcit. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Ce produit contient de l'argile contenant de la silice cristalline. La silice cristalline a été classifiée cancérogène par l'AIRC, toutefois, les particules sont recouvertes d'asphalte et ne peuvent être inhalées. Dans ces conditions, il n'y a pratiquement aucune chance d'inhaler de la silice cristalline et de développer une maladie. Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. Les études, lors desquelles les souris ont été exposées à différentes variétés d'asphalte, n'ont démontré aucune incidence sur le taux de cancer; par contre, les études, lors desquelles les souris ont été exposées à des solvants d'hydrocarbure ont démontré une croissante incidence sur certains types de cancer. Des contacts brefs ou intermittents avec des produits d'asphalte ne devraient pas causer d'effet différé. Une manipulation normale de ce produit ne devrait pas causer de cancer chez l'humain. Le contact avec la peau et respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs doivent être réduits au minimum. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact, Inhalation

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
8052-42-4	Asphalte	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	N.I.
471-34-1	Carbonate de calcium	6450 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rat	N.I.
8052-41-3	Solvant Stoddard	>7000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	21 mg/L Rat
12174-11-7	Magnesium aluminum silicate	N.I.	N.I.	20 mg/kg
9004-34-6	Cellulose	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	N.I.
14808-60-7	Silice cristalline	N.I.	N.I.	N.I.

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Pas d'information

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Disposer des liquides dans un site d'enfouissement est interdit. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Pas d'information

14. Informations relatives aux transports

DOT Numéro UN/NA:	UN3175
approprié Nom d'expédition:	Solids containing flammable liquid, n.o.s.
Nom technique:	Pas Applicable
Catégorie de risque:	4.1 Flammable solid
Sous-classe de danger:	N.A.
Groupe d'emballage:	II

Précautions de transport spéciaux: Pas d'information

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines

Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Cancérogénicité, Skin Corrosion or Irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 3/28/2024 Remplace: 12/29/2021

MOTIF DE LA RÉVISION: Product Composition Changed
 Substance Hazard Threshold % Changed
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
 01 - Product Information
 02 - Hazards Identification
 05 - Flammability Information
 09 - Physical & Chemical Information
 14 - Transportation Information
 15 - Regulatory Information
 16 - Other Information
 Revision Statement(s) Changed

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
2*	N.I.	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 181.5

COV du matériau, g/L: 181

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 15.50

VOC Actual, Wt/Wt%: 15.0

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS02



GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.

